

SAINT-PANDELON

Informations municipales



JANVIER 2013

LE MOT DU MAIRE



L'aube de cette nouvelle année est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal et moi-même, de vous présenter nos Meilleurs Vœux pour 2013.

Si la situation économique de notre pays n'est guère florissante, le dynamisme local, lui, a passé la vitesse supérieure, avec en particulier deux très gros chantiers, le premier qui débute et le second à l'étude :

- la transformation de l'ancienne petite école en un local associatif
- la réhabilitation du presbytère en logements sociaux

Même si nous perdons un peu de notre insouciance, nous devons essayer malgré tout de garder confiance ; notre société doit toujours conserver ses valeurs premières : solidarité, respect de l'autre et tolérance.

A Saint-Pandelon, restons optimistes ! Nous avons des habitants dynamiques et accueillants, une vie associative importante et enviée, une commune où chacun prend plaisir à se rencontrer.

Ensemble et solidairement, nous vivrons une excellente année 2013.

Christian CARRÈRE

2012

Les travaux d'enrobés de la « Route des Carrières » et de la « Zone Artisanale » initialement prévus en début d'année 2012 puis reportés au dernier trimestre de cette année, auront lieu en définitive au 1^{er} trimestre 2013.

Comme nous l'ont expliqué les services de la Communauté, ces deux opérations s'inscrivent dans un marché spécifique qui, initialement prévu au 4^{ème} trimestre 2012, sera reporté en 2013 en raison des contraintes budgétaires ; le Grand Dax fonctionnant en AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) sur trois ans. Les opérations à traiter étaient plus nombreuses en 2012 qu'en 2013.

Un nouveau marché concernant les accessibilités dans les cimetières a été lancé par la CAGD et doit être notifié sous peu.

D'une durée de trois mois, l'entreprise retenue devra réaliser les opérations au plus tôt.

Pour SAINT-PANDELON :

- 1) Création d'un emplacement « PMR » au niveau du parking du nouveau cimetière
- 2) Accès revêtu en enrobé à chaud
- 3) Allées principales traitées en béton désactivé

Le GRAND DAX prenant en charge financièrement la totalité de ces travaux sur son budget accessibilité

SÉCURISATION CARREFOUR

Certains d'entre vous ont pu s'apercevoir que la Route des Carrières a été dotée d'un « **STOP** » au profit de la Route du Moulin de Campagne. Cet aménagement fait suite à une demande formulée auprès de la CAGD par certains utilisateurs de cette voie. En effet, durant la période où le maïs est cultivé, la visibilité était quasiment nulle et d'autant que peu d'automobilistes respectaient la priorité à droite.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a validé cette proposition et pris l'arrêté correspondant. La signalisation adéquate a été mise en place par la CAGD.

2013 - 2014

Comme annoncé précédemment, l'année 2013 sera une année transitoire durant laquelle peu de travaux de revêtement seront réalisés. Seuls l'entretien et la sécurisation des chaussées seront assurés.

Cette année 2013 que nous qualifierons de « sabbatique » en matière de voirie, nous permettra de garder une manne financière qui nous l'espérons, cumulée au budget de 2014 et au reliquat de 2012, contribuera à réaliser les aménagements de la Route du Bourg.

A ce sujet, l'étude est toujours en cours. Toutefois, nous avons eu confirmation que le service de la Communauté y travaille actuellement et sera en mesure de nous présenter sous peu un nouveau projet répondant à nos attentes.

Un rendez-vous doit être fixé prochainement avec la Commission Voirie pour étudier cette nouvelle proposition.

Lotissement du Bigné



Deux ans après la première réunion de concertation en Mairie, les travaux de viabilisation du Lotissement du Bigné ont débuté.

Ces aménagements lourds se termineront en janvier 2013, si la météo reste bienveillante.

De nombreux désagréments (boue, rotation de camions et bruit) sont le quotidien des habitants de ce quartier. La MAIRIE ainsi que la CAGD veillent afin d'éviter certains débordements.

A ce jour, il reste peu de lots à vendre et sept Permis de Construire ont été déposés.

Tout laisse à penser qu'en septembre, nous accueillerons de nouveaux ST-PANDELONNAIS.

La Taxe d'Aménagement

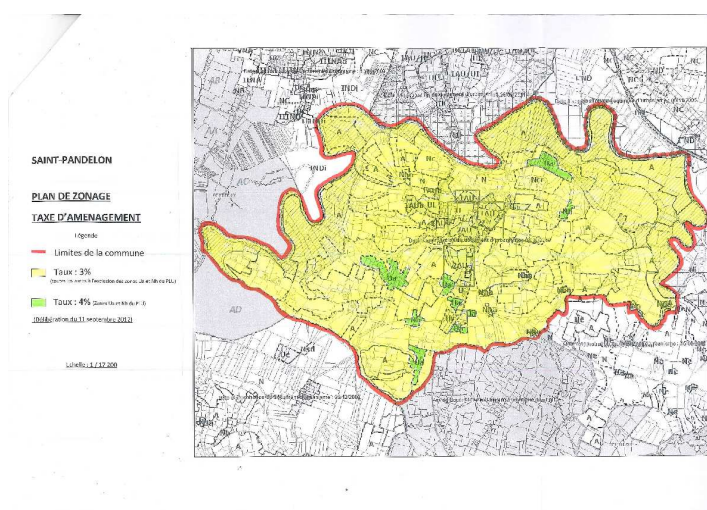
Instauration d'un taux par secteur

Comme précisé dans un précédent bulletin, la Taxe d'Aménagement se substitue à la TLE (Taxe Locale d'Équipement), à la CAUE (taxe départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), à la Taxe départementale des espaces naturels sensibles et à la Participation au programme d'aménagement d'ensemble.

En séance du 11 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'instituer sur les Zones Ua et Nh, telles qu'elles sont délimitées sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé le 4 mai 2009, un taux de 4 %.

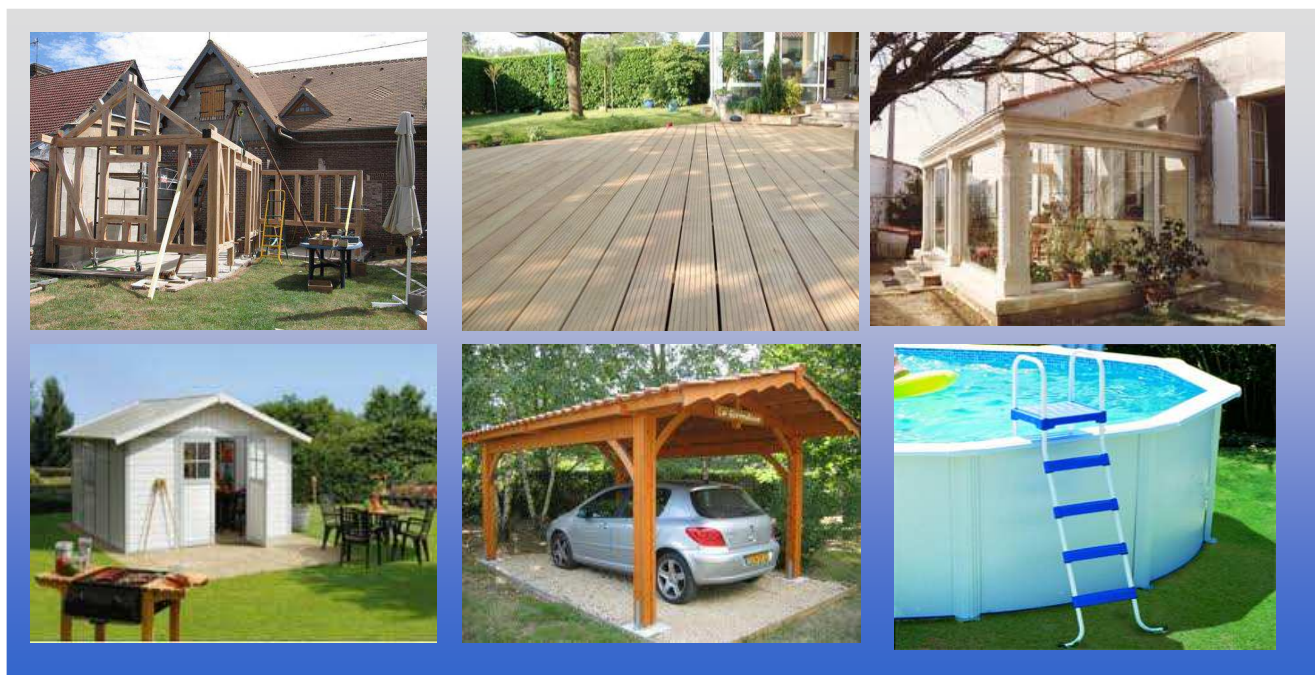
Le taux de 3 % fixé par la délibération du 27 octobre 2011 s'applique sur les autres zones du territoire communal.

Ce nouveau taux est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée d'un an reconductible.



Fiche pratique

Un projet de construction, un agrandissement, une piscine ? Comment faire ?



Vous avez un projet d'agrandissement ou d'aménagement, vous avez envie de construire une piscine pour l'été prochain, alors pensez aussi à suivre ces quelques règles d'or afin d'éviter de mauvaises surprises.

Les travaux concernés :

- Agrandissement
- Nouvelle construction (terrasse, garage, abri de jardin...)
- Piscine enterrée ou, piscine hors sol si elle n'est pas destinée à être démontée et remise chaque année
- Ravalement ou modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (exemple : ouverture supplémentaire)
- Modification de la destination d'un bâtiment, même sans travaux (exemple : un local commercial devient un logement)

La démarche :

Consulter le service Urbanisme de la Mairie sur :

- La réglementation en vigueur : ce que vous avez le droit de faire, ce que vous n'avez pas le droit, les limites, les hauteurs...
- Les documents à compléter : un Permis de Démolir, une Déclaration Préalable pour les travaux de faible importance entre 5 m² et 20 m² de surface ou d'emprise au sol (40 m² en Zone U) ou un Permis de Construire pour le reste à partir de 20 m² de surface ou d'emprise au sol (40 m² en Zone U)
- Les pièces à présenter pour le dossier

L'objectif est de veiller au bon respect des règles d'urbanisme.

L'instruction de votre dossier dure entre 1 et 2 mois selon le type de travaux. Après acceptation des services municipaux, vous disposez de 2 ans pour commencer les travaux.

Après la fin des travaux :

- ✓ Pensez à envoyer votre Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux à la Mairie
- ✓ Pensez à adresser aux services fiscaux une nouvelle déclaration détaillant votre propriété (formulaire H1 pour une maison ou H2 pour un appartement)

Travaux sans autorisation : quels risques ?

- ☛ **Un risque pénal** : le manquement à l'obligation légale d'obtenir un Permis ou une Déclaration Préalable de travaux est un délit pénal. Les sanctions sont une amende de 6 000 € par mètrecarré illicite, une peine d'emprisonnement de 2 ans, et la démolition ou la remise en état
- ☛ **Un risque judiciaire** : si une personne subit un préjudice du fait des travaux et de la construction, une action au civil peut être menée
- ☛ **Un risque fiscal** : un redressement fiscal peut être opéré par les services des finances publiques avec une reprise des années antérieures
- ☛ **Un risque sur le projet** : la démolition de la construction peut être demandée

Assainissement Collectif



La réalisation de la 3^{ème} tranche d'assainissement va débuter en janvier 2013.

Décidé depuis de nombreuses années pour notre commune et programmé à plusieurs reprises, ce projet tardait à voir le jour.

A la demande de la Commune de Saint-Pandelon, une réunion s'est tenue entre le SYDEC, la Mairie de Dax, la Régie des Eaux de Dax et le représentant de la commune de Bénesse-Lès-Dax, afin de débloquent le nouveau projet d'extension du réseau d'assainissement sur la Route Départementale 29.

Lors de cette réunion, tous les points bloquants ont été levés.

Cette dernière tranche va permettre le raccordement de tous les riverains ainsi que l'urbanisation des terrains situés en zone U du PLU.

P.F.A.C. - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

La Loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifiée à l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012, en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

1 - Les immeubles d'habitation

Les principales dispositions prévues par la Loi sont les suivantes :

- la PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau
- la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires
- le montant de la PFAC est fixé par la collectivité en charge de l'assainissement. Ce montant ne peut dépasser le plafond légal fixé à 80 % du coût de la fourniture et de pose d'une installation d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique

La Commission départementale EAU du SYDEC dans sa séance du 25 juin 2012 a pris les décisions suivantes :

- instaurer la PFAC sur le périmètre de compétence du SYDEC à compter du 1^{er} juillet 2012 pour tous les immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique
- fixer le montant de la PFAC comme indiqué ci-dessous :

Immeubles d'habitation	Montant PFAC
Immeuble individuel d'habitation neuf construit postérieurement au réseau public d'assainissement Jusqu'à une surface de plancher de 120 m ² Par m ² de plancher supplémentaire	2 000,00 € 20,00 €
Immeuble collectif d'habitation neuf construit postérieurement au réseau public d'assainissement Par m ² de surface de plancher Abattement pour logements sociaux (à l'exclusion des PLS)	20,00 € 50 %
Extension ou réaménagement d'immeuble d'habitation existant rejetant des eaux usées supplémentaires Par m ² de plancher supplémentaire ou réaménagé Abattement pour logements sociaux (à l'exclusion des PLS)	20,00 € 50 %
Immeuble individuel ou collectif construit antérieurement au réseau public d'assainissement Forfait par immeuble	10,00 €

La PFAC n'est pas assujettie à la TVA.

Nota : la PFAC est applicable aux propriétaires d'immeubles dont le raccordement sera réalisé après le 1^{er} juillet 2012, sauf dans les cas où ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un Permis de Construire correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} Juillet 2012.

Service géré par le SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes)
Agence de Saint-Paul-lès-Dax ☎ 05 58 91 31 14

P.L.H. du Grand Dax

Le Programme Local de l'**H**abitat, compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, définit les objectifs en matière d'habitat avec :

- L'amélioration de l'offre de logements sociaux
- L'accès au logement pour les personnes défavorisées
- La réserve de foncier pour la mise en œuvre de la politique en matière d'habitat
- Le renouvellement du parc immobilier avec l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Notre territoire est marqué par une forte croissance démographique. Cela engendre d'importantes conséquences en matière de logement.

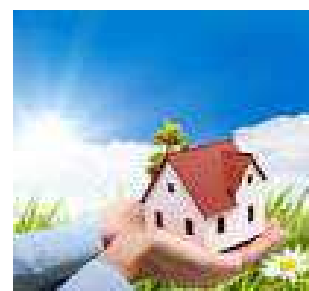
La disparité entre l'offre et la demande se creuse en terme de proposition d'habitat.

Avec l'OPAH-RU, le Grand Dax agit notamment avec :

- La réhabilitation de logements inconfortables
- La remise sur le marché de logements inoccupés
- La subvention des travaux d'économies d'énergie

Cette action se traduit à travers 4 axes :

- Résorber les vacances
- Réduire l'inconfort
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- Recycler les immeubles déclassés



Pour Saint-Pandelon, les habitants ont adhéré à cette démarche puisque des réhabilitations ont été réalisées avec succès.

Réalisations :

- 4 logements conventionnés (réhabilitation complète)
- 5 logements réhabilités (isolation, adaptation, couverture...)
- 4 logements sociaux locatifs communaux (création et réhabilitation)

Financement de 30 % à 75 % du montant des travaux subventionnables (plafonné selon la nature et le plafond de ressources des occupants défini par l'Agence Nationale de l'Habitat - PACT des Landes).

Attention, la première phase de ce dispositif se termine le 9 octobre 2013. Il faut donc déposer les dossiers auprès de La Communauté d'Agglomération du Grand Dax et du PACT des Landes avant cette date. Renseignements auprès de la Mairie.

Réhabilitation de l'ancienne école (suite)

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous avons fait part du choix du Conseil Municipal, de réhabiliter l'ancienne école, dernier bâtiment de l'ensemble scolaire.

Nous avons consulté le C.A.U.E.⁽¹⁾ afin d'avoir une vision plus précise de l'ensemble (sa mission étant de nous apporter la meilleure solution à adopter avec un coût maîtrisé).

Nous avons lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour déterminer un cabinet d'architecture, le choix de la Commission d'Appel d'Offres s'étant orienté vers l'Agence Camiade-Lafourcade.

Le projet avance, les dossiers d'Appels d'Offres ont été lancés. Les travaux débuteront mi-février.

Petit rappel

Le projet global tient compte de la réhabilitation avec extension du bâtiment actuel (ancienne petite classe) pour réalisation d'une salle de réception associative pouvant recevoir une cinquantaine de personnes.

Cette salle comportera un office traiteur, avec tous les éléments indispensables pour la desserte de repas.

Les besoins en matière de petite salle accueillant les nombreuses associations de la commune et les habitants pour des petites réunions de famille sont réels.

La réhabilitation avec usage d'énergies renouvelables et une isolation accrue favoriseront les économies d'énergie.

Travaux prévus :

- La réhabilitation de l'ancienne école en salle de réception
- L'extension de la salle de réception avec office traiteur
- L'extension d'une terrasse vers le sud
- L'aménagement du préau en terrasse d'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite
- En sous-sol, la création d'un espace rangement et d'un sanitaire public aux normes handicapés

(1) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Halte Pèlerin

Comme prévu ce printemps, le gîte communal a accueilli ses premiers hôtes.

Après des débuts timides, celui-ci a été de plus en plus fréquenté. Nous avons comptabilisé 38 pèlerins et nous attendons une importante augmentation de la fréquentation à la saison prochaine.



Le Compostage domestique - Un devoir citoyen



Les déchets de cuisine ne sont pas des déchets comme les autres : on peut les traiter soi-même dans son jardin : c'est le Compostage !

Le Grand Dax vous fournit gratuitement un composteur en pin des Landes, de 300 litres, avec son petit matériel (seau et agitateur). La demande de ce composteur doit être effectuée en Mairie : signature d'une charte de bonne utilisation, avec un justificatif de domicile. Livraison à domicile par les Services de la CAGD. Vous pouvez mettre tous vos déchets de cuisine d'origine végétale et, en petites quantités, des déchets de jardin. Mais attention, pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de ne pas mettre de déchets d'origine animale, litière et excréments d'animaux sont également à éviter. **Le compost, un amendement organique idéal pour vos plantations...**

Etat-Civil

Année

2012

Naissances

NASSIET Evan	le	20 mars
FERNANDES RODRIGUES Lara Olinda	le	28 février
BIDORET Lise Enora	le	29 août
GUAY Leïla Estelle Brigitte	le	24 novembre

Mariages

LANCIAUX David Ludovic <i>et</i> HOU Lise Anne Isabelle	le	21 juillet
BERNES Clément François Jacques <i>et</i> DEZES Claire Nadège	le	28 juillet

Décès

GUAY Pascal Robert	le	21 février
GUICHEMERRE née MORLANE Henriette	le	02 mars
LAGRAULA née PRADET Aurélie	le	08 juin
VERGNAUD Hervé	le	23 août
LAUDE Marcel	le	16 novembre

Ecole - SIVU-RPI

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal / Bénèsse-lès-Dax, Heugas et Saint-Pandelon

Communes	Effectifs	Maternelle	Primaire
Bénèsse-lès-Dax	41	20	21
Heugas	86	36	50
Saint-Pandelon	33	16	17
Extérieur	10	4	6
TOTAL	170	76	94



Classes	Nombre d'élèves
CM2	15
CM1	19
CE2	19
CE1	23
CP	18
GS	19
MS	32
PS	25
TOTAL	170

Les effectifs des enfants scolarisés au RPI sont sensiblement les mêmes que l'année dernière. 170 enfants sont répartis en sept classes, ce qui permet ainsi un nombre moyen de 24 à 25 élèves par classe.

Malgré tout, il est à noter un glissement des âges. Les enfants scolarisés en maternelle sont en nombre plus élevé que les années précédentes, nécessitant de les répartir en trois classes. Les élèves du CP au CM2 sont répartis en quatre classes dont une à Saint-Pandelon.

Cette nouvelle situation en maternelle a rendu indispensable la mise à disposition à mi-temps d'une ATSEM supplémentaire, Sandra LARRÈDE. Un nouvel équipement de certains locaux, ainsi que l'achat de matériel éducatif et de jeux supplémentaires pour très jeunes enfants, ont également été pris en charge par le SIVU.

Le budget du SIVU pour l'année 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à 454 980 € pour la section de Fonctionnement, et à 167 666 € pour la section d'Investissement.

Des dépenses d'investissement de l'ordre de 48 000 € ont été réalisées à l'école des filles de Heugas pour permettre à ces locaux de répondre aux normes de sécurité toujours plus exigeantes, ainsi que la réalisation obligatoire d'un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Ces dépenses d'investissement ont nécessité de recourir à un emprunt de 19 000 €, remboursable en trois ans, et ont bénéficié de subventions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (3 800 €) et du Conseil Général des Landes (1 500 €).

L'évolution du temps scolaire, annoncée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de quatre jours à quatre jours et demi par semaine, obligera le SIVU à revoir son organisation d'accueil périscolaire.

➤ CENTRE DE LOISIRS



Comme nous vous l'annonçons en 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a décidé de faire bénéficier chaque centre de loisirs du Grand Dax, d'une aide de 7 € par journée enfant réalisée à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette somme, versée en fonction de l'harmonisation des tarifs pratiqués par toutes les structures d'accueil, a permis une baisse importante du prix journalier de 11 € pratiqué par le CLSH du SIVU (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Les nouveaux tarifs, 2.50 € pour un coefficient familial inférieur ou égal à 449 €, 3.50 € pour un coefficient familial compris entre 450 € et 723 € et 6.85 € pour un coefficient familial supérieur à 723 €, ont été la source du développement de l'activité du centre de loisirs de Heugas, activité qui a pratiquement doublé pour la même période des grandes vacances entre 2011 et 2012.

Cette orientation positive a incité le SIVU à ouvrir le centre de loisirs toutes les petites vacances (sauf celles de Noël). Le Grand Dax, en participant à hauteur de 7 € au coût de fonctionnement d'une journée enfant dans les différents CLSH de l'Agglomération, a franchi une première étape. La prise en charge totale de la compétence des structures de centres de loisirs devrait être la seconde étape et intervenir dans le courant de l'année 2013.

➤ APE - NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

L'année scolaire 2012 a été intéressante avec une participation des parents et des habitants des trois communes du RPI. L'argent récolté lors des différentes manifestations permettra de réduire le coût des sorties scolaires de nos enfants pour l'année 2013.

Nous espérons que la mobilisation sera similaire cette année.

Le programme 2013 commencera le dimanche 17 février avec la seconde édition de notre vide-poussette et vide-grenier qui aura lieu cette année sur la commune de SAINT- PANDELON. Nous poursuivrons avec le carnaval le samedi 23 mars sur SAINT-PANDELON et la fête de l'école le samedi 29 juin à HEUGAS. Nous rajouterons peut-être une manifestation supplémentaire au mois d'avril ou en mai.

Nous sommes toujours en attente de nouvelles idées afin de faire vivre cette association qui chaque année se renouvelle avec le passage des plus grands au collège et l'arrivée de nos bambins en première année de maternelle.



Le Carnaval en 2012

Nous vous souhaitons une bonne année 2013 et n'hésitez pas à nous rejoindre si vous avez des enfants scolarisés, nous vous accueillerons avec grand plaisir, pour les autres, nos manifestations sont de vrais moments de convivialité et de partage, alors n'attendez pas, venez nous voir...

Le Président,

Pierre CASENAVE

➤ à l'école de SAINT-PANDELON



Durant l'année scolaire 2011-2012, la classe de CE1-CE2 a participé au « Concours des Ecoles Fleuries » et a remporté brillamment, pour la 2^{ème} année consécutive, le prix d'excellence dans la catégorie des écoles rurales.

C'est avec une très grande fierté qu'une délégation d'élèves, accompagnée par des parents et leur maîtresse Christelle, a assisté à la remise des récompenses à Lesgor le mercredi 5 décembre 2012.

Ce concours est organisé par la DDEN, l'Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, et l'Association Départementale de l'OCCE, Office Central de Coopération à l'Ecole :

« mieux faire comprendre aux enfants la nature, le respect de l'environnement, le respect du travail des autres, l'apprentissage de la solidarité, par des activités de jardinage et de fleurissement »

**Félicitations pour le travail accompli,
cette classe contribue ainsi à l'embellissement
de son environnement scolaire**



L'après-midi des grands-parents le 6 décembre 2012 dans la Salle du Castéra

Suite à la demande de la Présidente du Club du 3^e Age, les élèves sont venus interpréter quelques chansons de leur répertoire. Le tour de chants s'est terminé par une reprise collective avec les membres du 3^e Age de "Petit Papa Noël".

Ces derniers ont offert aux enfants une assiette de desserts et de friandises.

Merci à eux et à très vite pour un après-midi "jeux de société".



Recensement de la Population Saint-Pandelonnaise en 2013

Du 17 janvier 2013 au 16 février 2013, l'enquête pour le recensement des habitants de la commune va s'effectuer.

Durant ce mois, deux jeunes SAINT-PANDELONNAIS, à la recherche d'emploi, vont se partager le territoire communal.

Votre participation est essentielle et OBLIGATOIRE, les réponses resteront confidentielles.

Chloé BOISELLE et Jérémy LOUMÉ se rendront dans chaque maison.

LES ETAPES :

- 2 jours de formation
- Dépôt du dossier dans chaque habitation
- Prise de rendez-vous pour le compléter
- Elaboration du dossier
- Remise des dossiers en MAIRIE puis traitement des données par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)



RÉSULTATS en 2014.

Merci pour l'accueil que vous leur réserverez

Recensement Militaire - BIENTÔT 16 ANS !



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au Consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Le Maire (ou le Consulat) vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT.

Le parcours de citoyenneté comprend 3 étapes obligatoires :

- **étape 1 : l'enseignement de défense (classes de 3^e et de 1^{ère})**
- **étape 2 : le recensement à 16 ans en Mairie**
- **étape 3 : la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) avant 18 ans**

Ce parcours est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

La Journée Défense et Citoyenneté se déroule dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile : une journée de sensibilisation à l'environnement de défense et de sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la Défense, une initiation au secourisme, un test de détection des difficultés de lecture. En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis.

Si vous désirez une information plus personnalisée, ou obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre organisme chargé du service national dont les coordonnées figurent sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Projet de site internet et de jumelage

Que ce soit au niveau d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité, la communication est aujourd'hui un outil de société qui doit informer en temps réel, mais aussi, faciliter notre vie quotidienne.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons décidé de créer un site internet.



Après avoir contacté plusieurs sociétés, nous en avons confié le développement à notre prestataire l'ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique), comme l'ont fait de nombreuses communes Landaises avant nous.

En cours d'élaboration, ce site donnera une vision plus « odorante » de notre village. Nous y trouverons :

- La présentation de Saint-Pandelon
- Sa Municipalité avec les diverses démarches administratives
- Vivre à Saint-Pandelon avec les écoles, le transport, les salles, le culte, etc.
- Les Associations présentes dans la vie du village
- Le Patrimoine communal, le Tourisme et la Gastronomie locale

Un groupe d'une quinzaine de Saint-Pandelonnais travaille dans cette démarche où la finalité est la création d'un jumelage avec une commune Française similaire à la nôtre.



Pourquoi se jumeler ?

30 % des communes françaises sont jumelées. Notre village est dynamique, notre région est accueillante, donc tout naturellement pourquoi ne pas PARTAGER notre bonheur !

SAINT-PANDELON est certainement à nos yeux le plus beau village de France, mais notre pays abonde de beauté, de traditions, de cultures, de patrimoines différents des nôtres mais tout aussi honorables.

Tel un site de rencontre, actuellement près de 40 villages de moins de 1 500 habitants recherchent « la commune sœur ».

Le choix sera difficile pour les deux parties, mais comme dans la vie, pour durer il faut de la passion.

Dans notre prochain budget 2013, une ligne dédiée au jumelage sera proposée, l'objectif étant d'héberger environ 30 personnes pour un week-end.

Idée novatrice, un groupe motivé...

**quand cette démarche aura abouti,
tous les Saint-Pandelonnais auront la possibilité d'y être associés**

C.C.A.S. - Centre Communal d'Action Sociale



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du C.C.A.S. accompagnés de quelques élus, ont eu le plaisir de rendre visite à nos aînés : 59 femmes et 48 hommes ont reçu le cadeau traditionnel.

Un bonjour, un sourire, une parole, quel plaisir d'offrir... A l'année prochaine !!

C.I.A.S. - Centre Intercommunal d'Action Sociale

Délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du **21 décembre 2012** : tarifs applicables pour l'année 2013

✓ Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Tarifs des interventions d'aide à domicile en mode prestataire		
	Dans le cadre d'une prise en charge	En dépassement d'une prise en charge
Aide-Ménagère	Application des tarifs conventionnés avec les financeurs (Conseil Général, Caisses de retraite, Mutuelles...)	18,90 € TTC de l'heure *
Auxiliaire de Vie		22,40 € TTC de l'heure *
Garde de jour		18,90 € TTC de l'heure *
* Les sommes payées par les personnes aidées font l'objet d'une déduction de l'Impôt sur le Revenu selon la législation en vigueur		

✓ Service de portage de repas

Livraison de repas à domicile en liaison froide avec un choix de menus. Livraison quotidienne en matinée la semaine (du lundi au vendredi) et la veille pour les repas des week-ends et jours fériés.

Tarifs du repas TTC

🍽️ **5,30 €**

ou 3,80 € en cas de revenus bruts fiscaux inférieurs à 12 000 € pour une personne seule et 20 400 € pour un couple

Tarif de la livraison TTC

🚚 **2,80 €*** par livraison indépendamment du nombre de repas distribués par livraison

* Les sommes payées par les personnes aidées au titre de la livraison font l'objet d'une déduction de l'Impôt sur le Revenu selon la législation en vigueur

✓ Service de Téléalarme - Tarifs TTC

📞 **30.50 €** par trimestre

ou 21.50 € par trimestre en cas de revenus bruts fiscaux inférieurs à 12 000 € pour une personne seule et 20 400 € pour un couple

Services Sociaux

Assistante Sociale du Conseil Général des Landes

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9 h à 10 h
☎ 05 58 58 03 25



Madame Marie-José LARRIVIÈRE reçoit sur rendez-vous au Centre Médico Social, Résidence Les Rives de l'Adour, 4 rue de la Tannerie à Dax, et peut également se rendre à domicile ou en Mairie

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mesdames Mireille BACHÉ
et Jacqueline CHARVIN
reçoivent sur rendez-vous à la Mairie de Dax
☎ 05 58 56 80 00

Le recours à un conciliateur de justice est entièrement gratuit et peut éviter d'engager un procès. Le conciliateur est une personne bénévole nommée par le premier Président de la Cour d'Appel. Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Sa mission est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Grand Dax - Refonte de l'organisation du Transport à la Demande Com'Urbus se retire, Couralin arrive

Le système de Transport à la Demande tel qu'il existe aujourd'hui constitue un obstacle à son développement. Il apparaît opportun de le réformer en profondeur en y incluant notamment un système de lignes virtuelles par regroupement de communes voisines en secteurs de desserte déclenchés par appels téléphoniques (réservations).

Le futur réseau **COURALIN** du Grand Dax, du nom des petits navires qui voguaient sur l'Adour, **démarrera dès le 3 juin 2013**

COURALIN comprend les lignes urbaines, les Transports à la Demande (TAD), et le Transport de substitution pour les personnes handicapées.

Le Transport à la demande est repensé pour devenir plus efficace entre les communes non urbaines et les deux communes centres du Grand Dax.

Il s'agit de circuits à lignes virtuelles : ce qui veut dire que des points d'arrêts spécifiques et rendus accessibles, et à des horaires prédéfinis, des bus de taille appropriée partiront vers Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Pour ce qui est de la Commune de Saint-Pandelon :

la ligne du Transport à la Demande passe par la Salle Polyvalente de Bénesse-Lès-Dax, l'Eglise de Saint-Pandelon pour desservir la Place de la Torte ou l'hôpital de Dax. Le Lycée agricole est compris dans ce périmètre de desserte.

Les lignes ne seront activées que sur réservation (procédure déjà en place). Il est entendu que la recherche des itinéraires les plus adaptés seront privilégiés.

Le Grand Dax est une AOT (Autorité Organisatrice de Transports) moyenne d'une population d'environ 60 000 habitants. Comme toutes les AOT moyennes, le Grand Dax engage d'importants moyens pour assurer une réelle alternative à la voiture particulière.



Dans ce contexte, le développement des transports collectifs sera le pari futur. Aussi, le niveau de service offert est à considérer comme un paramètre sur lequel il est incontestable d'agir pour répondre à la demande et satisfaire aux exigences de déplacement des populations. Le succès de Vitenville six mois après sa mise en œuvre a déclenché une amorce qu'il conviendrait d'intégrer au dispositif global du Transport public urbain.

Les navettes Vitenville constituent une partie relative de la réponse à la problématique du déplacement urbain et de la place de l'automobile dans les centres villes.



Le fleurissement au Centre Bourg

Nouvelle composition florale dans les vasques, plus rythmée avec couleurs et textures de feuillage, mélangeant des plantes d'aspect différent, décoratives, retombantes, des végétaux qui résistent bien aux intempéries.

Une floraison d'hiver mariant le vert et le mauve, pour le plaisir des yeux...

Illuminations de Noël

Le samedi 8 décembre, l'équipe municipale a procédé à la mise en place des illuminations.

Cette année, vous l'aurez vu, des améliorations ont été apportées avec le remplacement d'une traversée de route au niveau de la mairie, mais surtout l'ajout de deux magnifiques sapins sur le parvis de l'église.



Chaque année son lot de nouveauté, peut-être l'année prochaine deux rennes, un traîneau, le vrai Père Noël, à voir...

**Boules rouges et guirlandes dorées
illuminent le centre bourg
d'un air de fête !!**



Mairie - Secrétariat

Secrétaire de Mairie : Sylvie GATUINGT-CHASSERIAUD

Ouverture au public

Lundi de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi et Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Permanence téléphonique tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00 (vendredi à 16 h 00). Mairie fermée mercredi après-midi et samedi

☎ : 05.58.98.72.66. 📠 : 05 58 98 65 41
E.mail : mairie.saint-pandelon@wanadoo.fr

